VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato. J. L. Onorato. J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District—Division A.
No 82,730.

Don Fred Watts ve Frederick Joseph Trasteur et als.

EN vertu d'un jugement et ordre de l Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Don Fred Watts ve Frederick Joseph Trasteur et als, rendu et lu en Cour ouverte le 21 juin 1907 et signé en Cour ouverte le 27 juin 1907 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique le MARDI, 13 août 1907, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi les propriétés foncières comme suit:

1° Deux certaines portions de terre situées dans le Troisième District de cette ville dans le faubourg Clouet, désignées sur un plan par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1907 comme les lots A et B de l'ilet vacant No 32 (maintenant 604) borné par les rues Clouet, St Anide (maintenant Claiborne), Louisa et St Jean Baptiste (maintenant Robertson) Le lot A faisant face à la rue Clouet à une distance de 180 pieds de la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le lot mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre ligne sparallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B le faisant face à aucune rue commençant à l'intersection d'une ligne ayant sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne ayant vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson, de là, sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson et mesurant cent dix-sept pieds, huit pouces à un piquet; de là une ligne parallèle à la rue Clouet cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point du commencement comme il est désigné sur ledit plan

2° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cet e ville, dans le Faubourg Clouet désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1907, comme lot A, dans l'ilet vieux numéro 27 [maintenant 654] borné par les rues Clouet, St Anide (maintenant Claiborne), Louisa et St Jean Baptiste, (maintenant Robertson) Ladite propriété commençant à un point à la rue Clouet, cent cinquante pieds de la ligne de la propriété au coin des rues Clouet et Robertson, de là dix pieds de face à la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson cent cinquante pieds à un piquet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet soixante et un pieds deux pouces et cinq lignes, vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds six pouces vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa cent un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Robertson; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur ladite ligne de la propriété, huit pieds six pouces vers la rue Clouet cent soixante dix pieds huit pouces vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente huit pieds à la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent soixante-dix pieds huit pouces à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur ladite ligne de la propriété de la rue Robertson huit pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Claiborne de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, trente pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le lot mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre ligne sparallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B le faisant face à aucune rue commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson, de là, sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson, et mesurant cent dix-sept pieds, huit pouces à un piquet; de là une ligne parallèle à la rue Clouet cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point du commencement comme il est désigné sur ledit plan

2° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cet e ville, dans le Faubourg Clouet désigné sur un plan par Edgar Pilié, daté le 17 janvier 1907, comme lot A, dans l'ilet vieux numéro 27 [maintenant 654] borné par les rues Clouet, St Anide (maintenant Claiborne), Louisa et St Jean Baptiste, (maintenant Robertson) Ladite propriété commençant à un point à la rue Clouet, cent cinquante pieds de la ligne de la propriété au coin des rues Clouet et Robertson, de là dix pieds de face à la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson cent cinquante pieds à un piquet; de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet soixante et un pieds deux pouces et cinq lignes, vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent quinze pieds six pouces vers la rue Louisa, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa cent un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Robertson; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur ladite ligne de la propriété, huit pieds six pouces vers la rue Clouet cent soixante dix pieds huit pouces vers la rue Claiborne, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente huit pieds à la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Claiborne, cent soixante-dix pieds huit pouces à la ligne de la propriété de la rue Robertson, de là sur ladite ligne de la propriété de la rue Robertson huit pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent vingt pieds vers la rue Claiborne de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, trente pieds vers la rue Clouet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, trente pieds vers la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Robertson, commençant à ce point le lot mesurant 37 pieds 10 pouces de profondeur entre ligne sparallèles à l'un et l'autre et aux lignes des rues Robertson et Villeré. Le lot B le faisant face à aucune rue commençant à l'intersection d'une ligne cent dix sept pieds dix pouces de et parallèle à la rue Clouet avec une ligne cent vingt pieds de et parallèle à la rue Robertson, de là, sur la ligne ci-dessus décrite parallèle à la rue Robertson, et mesurant cent dix-sept pieds, huit pouces à un piquet; de là une ligne parallèle à la rue Clouet cinquante pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent dix sept pieds huit pouces à un piquet de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cinquante pieds six pouces à un point du commencement comme il est désigné sur ledit plan

3° Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le quinzième jour de janvier 1907 par les numéros huit, neuf, dix, onze, dix sept et dix huit, l'ilet vieux numéro 35 (maintenant 788) borné par les rues Clouet, Soldelle (maintenant Roman) Louisa et Prosper (maintenant Derbigny). Ladite propriété commençant à un point à la rue Roman, cent soixante quinze pieds de l'encoignure des rues Louisa et Roman, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds vers la rue Roman; de là sur une ligne parallèle à la rue Roman, deux cent cinq pieds à la ligne de la propriété de la rue Louisa; de là sur la ligne de la propriété de la rue Louisa, cent trente et un pieds deux pouces et cinq lignes vers la rue Roman, de là sur une ligne parallèle à la rue Roman cent quinze pieds, de là sur une ligne parallèle à la rue Louisa, trente pieds vers la rue Derbigny de là sur une ligne parallèle à la rue Derbigny, soixante pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent vingt pieds à la ligne de la propriété de la rue Roman et le point d'origine, comme il est désigné sur ledit plan.

4° Six certaines lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Clouet désigné sur un plan par Edgar Pilié, voyer, le 15 janvier 1907 par les numéros sept, huit, neuf, dix, onze douze, treize, seize dix sept dix huit et vingt, dans l'ilet numéro 54 (maintenant 1156) borné par les rues Clouet Louisa, Liberale (maintenant Miro) et Ferce (maintenant Tonti). Les dits six numéros reçu dix onze douze treize et vingt sont décrits comme suit commençant à l'encoignure des rues Tonti et Clouet, courant au long de la ligne de la propriété de la rue Tonti à une distance de cent soixante quinze pieds six pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet à une distance de cent vingt pieds; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cinquante neuf pieds quatre pouces, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet cent un pieds deux pouces et cinq lignes, de là sur une ligne parallèle à la rue Miro cent dix neuf pieds quatre pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante pieds vers la rue Tonti; de là sur une ligne parallèle à la rue Tonti, cent quinze pieds six pouces vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, soixante pieds vers la rue Tonti; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti cent quinze pieds six pouces, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet trente pieds vers la rue Tonti de là au long d'une ligne parallèle à la rue Tonti cent quinze pieds six pouces à la ligne de la propriété de la rue Clouet de là au long de ladite ligne de propriété quatre vingt dix pieds au point d'origine étant l'encoignure des rues Tonti et Clouet. Les lots numéros treize et quatorze sont contigus et forment une étendue mesurant comme suit: commençant à un point sur la ligne de la propriété de la rue Rochebleve, deux cent dix huit pieds de l'encoignure de la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Clouet, cent pieds vers la rue Dorgenois; de là sur une ligne parallèle à la rue Rochebleve cent dix huit pieds vers la rue Clouet, de là sur une ligne parallèle à la rue Dorgenois, cent pieds vers la rue Clouet, cent quarante pieds à la ligne de la propriété de la rue Clouet à laquelle elle forme une intersection à un point de deux cent quarante pieds de l'encoignure des rues Clouet et Rochebleve, de là cinquante pieds deux pouces et une ligne au long de ladite ligne de la propriété vers la rue Dorgenois; de là deux cent trente cinq pieds, dix pouces et trois lignes au long de la vieille ligne de quarante arpents laquelle ligne de quarante arpents traverse ledit l'ilet intersectant la ligne de la propriété de la rue Clouet à un point cinquante et un pieds quatre pouces de la rue Dorgenois, et intersectant la ligne de la propriété de la rue Louisa à un point trente huit pieds dix pouces de l'encoignure de la rue Dorgenois; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Clouet, deux cent quatre vingt quinze pieds six pouces et trois lignes à la ligne de la propriété de la rue Rochebleve; de là au long de la ligne de la propriété de la rue Rochebleve, dix sept pieds neuf pouces et quatre lignes au point du commencement. Le numéro vingt et un commençant à un point à la rue Rochebleve, cent vingt pieds de l'encoignure de la rue Louisa, de là vingt quatre pieds au long de la rue Rochebleve vers la rue Clouet; de là deux cent quatre vingt dix sept pieds six pouces et six lignes vers la rue Dorgenois à l'intersection de la ligne du quarante arpent et dessus décrit, de là au long de ladite ligne du quarante arpent deux cent deux pieds cinq lignes à la ligne de propriété de la rue Louisa; de là au long de la rue Louisa vers la rue Rochebleve, trente deux pieds quatre pouces et cinq lignes; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Rochebleve, cent soixante dix pieds vers la rue Clouet, de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa, cent soixante dix pieds vers la rue Rochebleve, quatre vingt huit pieds vers la rue Clouet; de là au long d'une ligne parallèle à la rue Louisa cent pieds au point d'origine, comme il est démontré sur ledit plan.

Conditions—Comptant. Les actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant James Boyd Grisage, notaire.

Les acquéreurs devront déposer au moment de l'adjudication dit pour cent du prix d'achat avec

J. L. ONORATO, Encanteur,
et agents de propriétés foncières.
Bureau 318 rue Baronne.
12 juil—13 14 21 28—août 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Martin Weydig.

No 82 065. Cour Civile de District Division E.

EN vertu d'un ordre de l Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 82 065, dans l'affaire intitulée Succession de Martin Weydig ledit ordre daté et signé le 25 juillet 1907 et adressé à J. L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 29 août 1907 les propriétés foncières ci-après décrites

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y dessus y appartenant et en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Claiborne Magnolia Gravier et Avenue Tulane, anciennement rue Commune, ledit lot est désigné par la lettre M, sur un plan de J. A. D Hemécourt, dépôté voyer de ville daté le 7 janvier 1861, et mesurant vingt cinq pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue St Claiborne, vingt six pieds deux pouces et une ligne de face à la rue Claiborne; de là sur une ligne parallèle à la rue Robertson, cent vingt pieds à la ligne de la propriété du nommé Gravier et cent quatorze pieds trois pouces et trois lignes sur la ligne du côté opposé le plus près de la rue Commune

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville, autrefois la première municipalité dans l'ilet borné par les rues Iberville [autrefois Douane] Roman, Prieur et Bienville [maintenant avenue Bienville], et désigné comme lot No 20 de l'ilet numéro soixante deux sur un plan dressé par C A Hedin daté le 17 janvier 1849 et maintenant désigné sur le rôle d'assessement de la paroisse d'Orléans comme lot No huit de l'ilet numéro 244, ledit lot mesurant vingt sept pieds de face à la rue Iberville [autrefois rue Douane] par cent neuf pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a en un crédit d'un an sous un et deux ans, à l'option de l'acquéreur en des acquéreurs, la portion à

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières.
318 rue Baronne.

A. G. Brice. A. W. Cooper, avocats pour l'exécuteur.
28 juil—28—août 4 11 18 25 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marie E. Clagne, épouse de Henri Schott, et autres vs Alice Clagne, interdite. No 82,266—Cour Civile de District, Division D.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D Dossier No 82,266 dans l'affaire intitulée Marie E. Clagne, épouse de Henri Schott, et autres vs Alice Clagne, interdite, ledit jugement rendu en pleine cour ouverte le 19 juillet 1907, et signé en cour ouverte le 25me jour de juillet 1907, adressé à Joseph Onorato encanteur je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI 29 août 1907, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent (lesquelles portent le numéro municipal 474 rue Sixième) situé dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle Orléans, désigné par le No 7 du carré d'ilet No 6 du Faubourg Livaudais, borné par les rues Sixième, Septième, Levée et Front d'après un plan de H Meelhausen, voyer, en l'étude de L. E. Kenny, ancien notaire, en cette paroisse, lequel plan porte que ledit terrain mesure quarante huit [48] pieds de face de rue Sixième sur cent vingt sept pieds deux pouces [127 2"] de profondeur, entre lignes parallèles. Ledit terrain No Sept se compose en terrain premier ainsi sur un premier plan dudit faubourg déposé en l'étude de G. E. Stringer ancien notaire.

2° Un certain morceau de terre dans les mêmes Faubourg et District et formant partie des premiers terrains Nos 13 et 14 et mentionnés aux actes A. E. C. D. E. et F sur un plan ci dessus annexé à l'acte passé pardevant I. R. Bringedale, arpenteur de la paroisse Jefferson daté du 24 février 1853, et mesurant comme suit: De A à B la limite inférieure de cent un pieds quatre pouces [101' 4"], de B à C trente pieds [30'] de face sur la rue Sixième de C à D est la limite supérieure cent quarante quatre pieds cinq pouces [54' 5" de D à E sur une ligne parallèle à la rue Sixième trente pieds [30'] de E à F à angles droits avec la rue Sixième, quarante six pieds onze pouces [46' 11"] sur la ligne inférieure de F à A soixante pieds [60'] avec toutes les améliorations qui s'y trouvent portant le No 418 de la rue Sixième.

3° Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent (celles ci étant désignées par les Nos municipaux 512-14 de la rue Troisième), situé dans le carré d'ilet borné par les rues Rousseau, Fabon, Quatrième et Troisième mesurant trente-un [31] pieds de façade rue Troisième sur soixante trois pieds six pouces [63' 6"] de profondeur entre lignes parallèles. Le dit terrain No Sept se compose en terrain premier ainsi sur un premier plan dudit faubourg déposé en l'étude de G. E. Stringer ancien notaire.

4° Un certain morceau de terre dans les mêmes Faubourg et District et formant partie des premiers terrains Nos 13 et 14 et mentionnés aux actes A. E. C. D. E. et F sur un plan ci dessus annexé à l'acte passé pardevant I. R. Bringedale, arpenteur de la paroisse Jefferson daté du 24 février 1853, et mesurant comme suit: De A à B la limite inférieure de cent un pieds quatre pouces [101' 4"], de B à C trente pieds [30'] de face sur la rue Sixième de C à D est la limite supérieure cent quarante quatre pieds cinq pouces [54' 5" de D à E sur une ligne parallèle à la rue Sixième trente pieds [30'] de E à F à angles droits avec la rue Sixième, quarante six pieds onze pouces [46' 11"] sur la ligne inférieure de F à A soixante pieds [60'] avec toutes les améliorations qui s'y trouvent portant le No 418 de la rue Sixième.

3° Un certain morceau de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent (celles ci étant désignées par les Nos municipaux 512-14 de la rue Troisième), situé dans le carré d'ilet borné par les rues Rousseau, Fabon, Quatrième et Troisième mesurant trente-un [31] pieds de façade rue Troisième sur soixante trois pieds six pouces [63' 6"] de profondeur entre lignes parallèles.

ANNONCE JUDICIAIRE.

George C. Bright vs Mme veuve J. W. Gurley Sr et als—Cour Civile de District, Division C—Dossier No 82,723.

SOUS ET EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C dans l'affaire intitulée Geo. C. Bright vs Mme veuve J. W. Gurley Sr, et als, dossier No 82,723, ledit ordre adressé à J. L. Onorato encanteur, rendu et lu en cour ouverte le 15 juin 1907, et signé en cour ouverte le 19 juin 1907, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 15 août 1907, à midi, les propriétés foncières ci après décrites, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre d'une forme irrégulière ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Léonidas, Pear (autrefois Dix-neuvième) et Delord, ou Canal du Nouveau Bassin et le Chemin Coquille 274 pieds 9 pouces à la rue Delord, 251 pieds, 8 pouces et 3 lignes à la rue Monroe, 241 pieds, 1 pouce et 5 lignes à la rue Pear et 117 pieds, 9 pouces et 7 lignes sur la ligne la plus près de la rue Léonidas d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 6 juin 1904, annexé à un acte pardevant Andrew H. Wilson, notaire, le 28 novembre 1904.

2° Un certain lot de terre portant le numéro municipal 1721 rue Carondelet, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., là dessus y appartenant ou en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 244 borné par les rues Carondelet, Polymnia, Baronne et Euterpe mesurant 26 pieds, 6 pouces de face à la rue Carondelet, par une profondeur de 150 pieds et est borné dans le fond par une allée de 10 pieds de largeur, en commun au dit lot et autres s'ouvrant sur la rue Polymnie, et étant le tout du lot No 4, en conformité avec un certain plan, dressé par Charles Schnander, le 10 avril 1866, une copie de ces est annexé à un acte pardevant Théodore Guyot, ancien notaire, le 19 avril 1886.

3° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet désigné par le numéro municipal 268, borné par les rues Gravier, S. Rempart, Dryades et Commune [maintenant l'avenue Tulane]. Ledits lots sont désignés par les numéros un et deux, sur un plan dressé par Pilié & De Fontilly ingénieurs civils, daté le 16 avril 1866, et mesurant chacun comme suit, à savoir: le lot No 1 mesurant 18 pieds 5 pouces de face à la rue Gravier, 17 pieds 8 pouces et 4 lignes dans le fond, par une profondeur et façade à la rue S. Rempart de 73 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne du côté opposé, de 58 pieds 6 pouces à une ligne à un angle droit s'étendant 35 pouces vers la rue S. Rempart, de là 18 pieds 9 pouces et 4 lignes à la ligne du fond. Le morceau de terre est contigu au coin du fond du lot ci dessus, mesurant cinq pieds de face à la rue S. Rempart par une profondeur de 9 pieds 8 pouces, et comprenant et vendu avec ledit lot No 1, et le dit lot No 2 mesurant 20 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Gravier; 25 pieds, 2 pouces et 4 lignes dans le fond, par un profondeur de 76 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le côté plus près de la rue Dryades et une profondeur sur la ligne du côté le divisant du lot No 1 de 58 pieds 4 pouces, à une ligne à un angle droit courant vers la rue S. Rempart et mesurant 35 pouces, de là sur une ligne à un angle droit à la ligne dernièrement décrite 18 pieds, 9 pouces et 4 lignes. L'allée empiétant sur le lot No 4, s'ouvrant à la rue S. Rempart est en commun, audits lots 2 et 4 ayant la même dimension et mesurant 3 pieds, 6 pouces à la rue S. Rempart par une profondeur de 33 pieds 10 pouces, le tout d'après le plan ci dessus mentionné

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., à dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rempart [autrefois Circus], Gravier, Bassin [autrefois St John] et Commune, désigné comme No 299 mesurant 47 pieds de face à la rue Rempart par une profondeur de 94 pieds 4 pouces et 2 lignes sur le côté le plus près de la rue Commune, de là 25 pieds 9 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier; de là 95 pieds 11 pouces sur une ligne parallèle à la rue Commune et courant vers la rue Bassin, de là 15 pieds 7 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier, de là 69 pieds 7 pouces sur une ligne parallèle à la rue Gravier et courant vers la rue Rempart de la 16 pieds 6 pouces et 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier, de là 120 pieds à la rue Rempart, sa ligne de profondeur le plus près de la rue Gravier, le tout plus ou moins d'après la mesure. Une petite étendue de terre dans le fond maintenant mesurant plus ou moins comme suit, à savoir: 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes sur la ligne parallèle à la rue Commune, de là 13 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart et courant vers la rue Gravier, de là 27 pieds, 4 pouces et 1 ligne sur une ligne parallèle à la rue Gravier et courant vers la rue Rempart delà 16 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Rempart. La portion de terre ci dessus décrite, formant partie d'une plus grande portion de terre désigné par la lettre F sur un devis d'arpentage fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, daté le 6 mai 1881, annexé à un acte de partage, pardevant Chas T. Soniat, notaire, le 15 octobre 1881, d'après un devis annexé à un acte de vente pardevant C Polock, notaire le 16 septembre 1823.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorat ons qui s'y trouvent et les droits, voies, etc, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, connu comme les numéros municipaux 217 et 223 S. Rempart, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Gravier Bassin et Commune, connu comme l'ilet 299 dans le Premier District de cette ville. Le dit lot est désigné par la lettre G sur un devis et certificat d'apentage fait par De Armas, voyer le 6 mai 1881 annexé à un acte pardevant C. T. Soniat, notaire le 18 octobre 1881, et mesurant d'après cela 41 pieds, 9 pouces et 4 lignes de face à la rue S. Rempart par 120 pieds de profondeur, entre lignes parralèles. Le dit lot est composé du tout du lot original E, et d'une portion du lot original D, (disant 11 pieds 9 pouces et 4 lignes par 120 pieds)

6° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues S. Rempart, Gravier, Tulane (autrefois Commune) et Bassin, ledit lot est désigné par la lettre K sur un plan de D Hemécourt, et mesurant, en mesure américaine, 25 pieds, 11 pouce et 4 lignes à la rue Rempart, 40 pieds et 4 pouces sur une première profondeur sur la ligne de côté près de la rue Gravier sur une ligne perpendiculaire à la rue Rempart à laquelle distance le lot s'élargit de 9 pouces, et alors une deuxième profondeur en une ligne oblique, presque parallèle à la rue Gravier, de 80 pieds et 6 pouces, et 40 pieds 4 pouces sur une première profondeur sur la ligne du côté opposé, quand ledit lot se rétrecissant de 6 pouces et courant sur une deuxième profondeur de 79 pieds, 8 pouces et 4 lignes à la ligne du fond laquelle mesure 15 pieds, 9 pouces et 4 lignes de largeur sur une allée, laquelle allée a ouvrant à la rue Gravier.

7° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits passages etc., qui s'y trouvent et y appartenant en quelque sorte dans le carré d'ilet borné par les rues Rempart, Gravier, Commune et Bassin, lequel lot mesure d'après un plan d'arpentage d'Edgar Pilié, annexé à un acte passé pardevant J. C. Henriques, notaire, le 9 décembre 1901, comme suit: 25 pieds de façade rue des Remparts sur une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Commune [ou avenue Tulane] de 119 pieds, 7 pouces, 6 lignes, à un point ou ledit terrain se joint à une allée commune à l'arrière, ledit terrain une profondeur sur la ligne du côté de la rue Gravier, comme suit: Commençant à un point 52 pieds, 5 pouces et 4 lignes du coin des rues Gravier et Rempart, il a une première profondeur de 40 pieds 4 pouces à quel point il s'élargit de 6 pouces alors à une seconde profondeur de 79 pieds, 2 pouces 6 lignes, ou il atteint ladite allée commune à l'arrière: le dit terrain mesure 24 pieds 3 pouces à sa limite inférieure le long de ladite allée commune. Ladite allée commune à l'arrière de ladite propriété est large de 9 pieds 10 pouces et est en servitude commune pour toutes ces propriétés et celles adjacentes.

Les susdites propriétés décrites en six ème et en septième lieux seront vendues ensemble.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste, s'il y en a, un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur révisés à la convenance des vendeurs, portant 7 0/0 d'intérêt par an à partir de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, l'intérêt payable annuellement et la partie à crédit, s'il y en a, garantie par les clauses de sécurité d'hypothèque spéciale contenues dans les actes de vente à crédit en la ville de la Nouvelle Orléans, comprenant la clause de non-aliénando, écartant l'évaluation et la citation, confession de jugement et procès exécutoires, de même que les clauses usuelles quant aux taxes à l'assurance et aux honoraires d'avocat, l'acquéreur ou les acquéreurs devant avoir droit au loyer de la propriété seulement à partir du jour où l'acte de vente est signé, et tous les certificats usuels devant tous être payés par l'acquéreur. Les taxes de 1907 seront payées une moitié par les vendeurs, l'autre moitié par les acquéreurs. Toutes les ventes sujettes aux baux locaux. Les acquéreurs devront payer pour les actes de vente pardevant A. J. Villeré, notaire, et feront un dépôt de dix pour cent sur les prix d'achat au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L. ONORATO, Encanteur
et Agent de Propriétés Foncières.
Bureau 318 rue Baronne.
13 juil—13 14 21 28—août 4 11 15

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE

Successions de Maurice Abat et John Davis, consolidés.—Nos 82,311 et 82,314—Cour Civile de District, Div. A. Succession de Maurice Abat vs la Succession de John Davis, 82,311 et 82,314, Cour Civile de District, Division A.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 22 août 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 11 juillet 1907, par l'Hon. W. H. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Div. D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Div. A, maintenant absent en congé, et en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte le 10 juillet 1907 par l'Hon. W. H. Sommerville dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir

Une certaine portion ou parcelle de terre, située dans le Deuxième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet maintenant désigné par les Nos 465 et 466 autrefois l'ilet No 35, du Faubourg St Jean, borné par le Bayou St Jean (ou Fort du Bayou) maintenant rue Moss rue Première (maintenant l'avenue Hagan), les rues St Jean (maintenant Bell) et Washington (maintenant DeSoto); ladite portion de terre autrefois formant l'encoignure de la rue Première (maintenant l'avenue Hagan) et la rue Washington (maintenant De Soto), et mesurant 64 pieds de face à la rue Première (maintenant Hagan), 60 pieds de largeur dans le fond contigue à la propriété autrefois appartenant à M. Laronet, par une profondeur et façade à la rue Washington (maintenant DeSoto) de 192 pieds, et est borné sur la ligne du côté opposé d'une profondeur par la propriété autrefois appartenant à Maurice Abat et John Davis, acquise par les dits Maurice Abat et John Davis, conjointement par achat de la succession de Daniel Clark d'après, un acte de vente passé pardevant Pierre Pedescleaux, ancien notaire, le 21 décembre 1815.

Conditions— Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1907 et faire un dépôt de 10 pour cent comptant.

L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire, au Bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles, aux frais de l'acquéreur.

21 juil—21 28—août 4 11 18 22

Jas. A. Brennan et fille.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

526 et 538 rue Bertrand.

Succession de Mlle Annie Monaghan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 82,445.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 20 août 1907, à ——, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAMES A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé le 15 juillet 1907, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

1° Une moitié indivis de l'intérêt dans et à la propriété comme suit décrite, à savoir: Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bertrand, Bolivar, Gravier et Perdide, désigné par le No 10 sur un plan dressé par C. A Hedden, architecte, daté le 22 mai 1850, déposé pour référence en l'étude de T. O. Starck, notaire, comme plan No 9; le dit lot mesurant trente pieds deux pouces et onze lignes de face à la rue Bertrand par cent vingt deux pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles acquis par acte de vente passé pardevant Fred Zengel, notaire, le 27 juil et 1905 et enregistré en le livre des Transferts 201 Folio 759

Les améliorations comprennent le joli cottage double 536-538 rue Bertrand, contenant 4 chambres de chaque côté retiré de la banquette.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1907 et déposer 10 0/0 du prix d'achat en les mains de l'encanteur L'acte de vente pardevant John Watt Duffy, notaire aux frais de l'acquéreur.

21 juil—21 28—août 4 11 18 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Lucien Levillier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 83,255 — Division A — Attendu que Mme Isabella Levillier, veuve de Lucien Levillier, a présentée une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lucien Levillier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. L. A. Hubert, avocat.

1er août—1 5 10

Bulletin Financier.

Vendredi, 9 août 1907.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Jusqu'ici cette semaine.....	$13,633,901 00 $1,753,425 00
Même temps la semaine dernière.....	$13,207,172 00 $1,519,414 00

ETAT HEBDOMADAIRE DU CLEARING-HOUSE.

Compilé par Edward Herndon, Directeur.

Monnaie des Etats-Unis Legal Tenders Certificats Or et Argent, Billets de Banques Nationales et Cert. Reste d'Or du Clearing House	$5,449,700 00
Change à vue sur New York et sur n'importe quelle ville sujet à chèque	9,168,000 00
Dû par des banques et banquiers éloignés	2 644,600 00
actions, bons, propriétés foncières et autre actif	18,046,800 00
Prêts et escomptes	61 059,000 00
Total	$96,408,100 00

Passif:

Circulation	$ 2,718,600 00
Dépôts, net, après changes, sujets à chèque